

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception : 07/08/2017	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
0770872017		2017-ARA-DP-00687					
	1. Intitulé du projet						
Curage et restauration morpho-ecologique	e de la Reyssouze dans le Parc des Baudières						
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	Syndicat du bassin versant de la Reyssouze						
Nom, prénom et qualité de la personne	Jean-Louis FAVIER						
habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET 2 5 0 1 0 0 6	9 0 0 0 0 1 6 Forme juridique	Etablissement public communal					
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	au des seuils et critères annexé à l'article R. 13	22-2 du code de l'environnement et					
	dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des						
25. Extraction de minéraux par dragage	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'al Curage d'un volume de sédiment de 4 400 m3						
fluvial	Curage d'un volume de sediment de 4 400 ms	au totai					
b) Entretien d'un cours d'eau ou de	Le projet se place dans les rubriques IOTA suiv	vantes :					
canaux	-3.1.2.0 : Modification du profil en long sur pl						
- Supérieur à 2 000 m3	-3.2.1.0 : Curage d'un volume > 2000 m3 / an	l .					
	Le projet est donc soumis à un dossier de dem	ande d'autorisation Loi sur l'Eau					
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	u formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition						
Les travaux de restauration morpho-ecological	gique de la Reyssouze dans le Parc des Baudière	es comprennent :					
-Travaux de curage et de gestion in situ (de 4400m3 de sédiments						
-Création d'une rétention d'eau pluviale de 1370 m3							
-Restauration éco-morphologique du mi	ilieu aquatique						
-Restauration éco-morphologique du milieu aquatique							
-Garantir l'absence d'incidence significative du projet sur la sensibilité aux crues							
Valorisation payragère any alentance de	os zonos do travally						
-Valorisation paysagère aux alentours de	:S ZONES DE MAVAUX						

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif global du projet vise à la restauration morphologique, écologique et hydraulique e la Reyssouze dans le parc des Baudières.

Cet objectif se décline de manière suivante :

- -Stopper la dynamique d'envasement actuelle
- -Améliorer la qualité de l'eau
- -Restaurer les habitats aquatiques en lien avec la diversification des écoulements
- -Réduire les débordements courants de la Reyssouze vers les zones résidentielles

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux prévus pour septembre 2018 sur une période de 8 à 10 mois

-Travaux de curage et de gestion in situ de 4400m3 de sédiments :

Extraction de 2650 m3 du bras Nord, 1600 m3 du bras Sud, 150 m3 du bras de décharge Sédiments limoneux Non inertes Non dangereux (dépassements seuils Inertes en COT et HCT)

Gestion in situ dans le bras sud par stabilisation et mise en œuvre de phyto-extraction avec valorisation paysagère

-Création d'une rétention d'eau pluviale de 1370 m3 :

Bassin évasé de 4m de fond, 6.8m en sommet de lame et marnage de 0.9m (pas de stagnation). Stockage pluie trentenale. Valorisation paysagère et possibilité de mise en œuvre de phytoremédiation des eaux pluviales

-Restauration éco-morphologique du milieu aquatique :

Etablissement d'une pente descendante continue entre l'amont et l'aval du bras Nord de la Reyssouze Réduire le profil en travers pour augmenter la lame d'eau en étiage en conservant la largeur en crue en mettant en œuvre des banquettes à hélophytes ("lits emboités")

-Garantir l'absence d'incidence significative du projet sur la sensibilité aux crues :

Réhaussement du passage piéton à proximité du bras Nord, extension des ribersne et création du bassin de rétention

-Valorisation paysagère aux alentours des zones de travaux :

Mise en oeuvre de phytoremédiation, d'aménagement paysagers après travaux, banquettes à hélophytes

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Écoulement de l'eau dans le bras Nord après fermeture du bras Sud :

- -Réduction sédimentation
- -Amélioration des niveaux d'eau en période d'étiage

Présence d'un bassin de rétention des eaux pluviales en cas de plus jusqu'à trentenale

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau							
La DREAL AURA doit se positionner sur la procédure administrative du dossier au regard de la présence d'une							
zone de transit temporaire de sédiments entre la phase de dragage et la phase de gestion in situ.							
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - p	réciser les unités de mesure utilisées					
	eurs caractéristiques	Valeur(s)					
Volume de sédiments dragués	2	4400 m3					
Longueur de cours d'eau Nord réhabilité Capacité du bassin de rétention		550 m 1370 m3					
Surface globale des travaux (cours d'eau	u et abords inclus)	3.5 ha					
Longueur du bras d'eau Sud fermé		230 m					
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long	g. <u>46° 12'03"0</u> 5 Lat. <u>05° 14'07</u> " <u>0</u> 5					
Parc des Baudières	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)						
Boulevard Saint Nicolas	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,						
Bodievard Saint Medias	38°; 43° a), b) de l'annexe à						
Commune de Bourg en Bresse	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :						
		g ° ' " Lat ° ' "					
		g ° ' " Lat ° ' " _					
	Communes traversées :						
Jo	oignez à votre demande les annexes	: n° 2 à 6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage exi	istant ? Oui X Non					
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une	évaluation Oui Non X					
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	t les						
différentes composantes de votre p	projet et						
indiquez à quelle date il a été auto	rise ?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		Oui, Celui du département de l'Ain : Infrastructure routières départementales. Le projet n'est pas concerné par le Plan de Prévention du Bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRN "Inondation de la Reyssouze par une crue à débordement lent" approuvé le 27 avril 2016 Non situé dans un TRI APPROUVE
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?	X		Présence d'un site classé (Eglise de Brou) à proximité (230 m) Ce site n'est pas concerné par le projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	La gestion des sédiments est faite in situ
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Le projet prévoit la réhausse du cheminement piéton à proximité pour garantir une incidence non significative du projet sur la sensibilité aux crues de la zone.
	Est-il susceptible d'entrainer des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Perturbation temporaire de la faune benthique au droit des zones de dragage Destruction de la faune benthique au droit des zones de gestion des sédiments Perturbation temporaire de la faune et de la flore lors des travaux (engins de chantier) Pas de rupture des continuités écologiques Habitats, faune et flore à priori peu sensibles au regard du contexte urbain fortement antrhopisé de la zone d'étude
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Gestion des sédiments dans une partie du bras Sud aujourd'hui source de nuisance olfactive pour les riverains (stagnation de l'eau et décomposition matières organiques)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Présence de 7 installations industrielles non SEVESO à moins de 500m avec notamment : -Carrefour SNC Carcoop (260 m) -Station service Carrefour (340 m)
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Aléas gonflement des argiles caractérisé comme "Faible"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les sédiments sont Non Inertes et Non dangereux (COT et HCT). Ils seront stabilisés, confinés et traités par phytoremédiation. Lors des travaux les eaux seront gérés de manières à garantir une pollution accidentelle (bassin de rétention, matériel de lutte contre les pollutions accidentelles).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Amener et replis des engins de chantier Gestion des sédiments in situ représente une mesure forte de limitation des incidences sur le trafic routier (plus de 220 rotations de camions nécessaires en cas d'évacuation de ces matériaux sont ainsi évitées)
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Nuisances temporaires et localisées dans le parc lors des travaux Nuisances sonores du trafic routier de Bourg en Bresse

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Lumières des engins de chantier. Incidence négligeable au regard du contexte urbain des travaux et du travail journalier. Émissions lumineuses de Bourg en Brese
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			Les sédiments extraits des cours d'eau deviennent des déchets Non Inertes Non dangereux. Ils seront valorisés sur place en tant que matériaux de remblais dans le cadre du projet de restauration morpho-écologique de la Reyssouze. Globalement, le projet ne sera pas source de déchets.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi 5 ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet représente en lui même une mesure de réduction des incidences actuelles du fonctionnement de la Reyssouze :

- -lutte contre les inondations (rétention d'une crue trentenale) avec la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales
- -amélioration de la qualité du milieu aquatique par la réhabilitation morpho-écologique de la Reyssouze
- -amélioration du fonctionnement hydraulique et hydro-sédimentaire de la Reyssouze
- -valorisation paysagère
- -réduction des nuisances visuelles, olfactives et amélioration de la qualité de l'eau par l'extraction de sédiments non inertes non dangereux de l'eau et leur gestion dans le bras sud source de nuisance

Les mesures prises pour réduire les potentiels effets négatifs du projet sont les suivantes :

- -Utilisation d'engins aux normes et fonctionnement avec de l'huile biodégradable
- -Matériel de lutte contre les pollutions accidentelles
- -Barrages anti-hydrocarbures en aval du parc
- -Maitrise des eaux avant rejet vers le milieu naturel (eaux pluviales, eaux de décantation...) avec analyses préalables si nécessaire
- -Réhausse du chemin piéton à proximité

7. Auto-évaluation (facultatif)

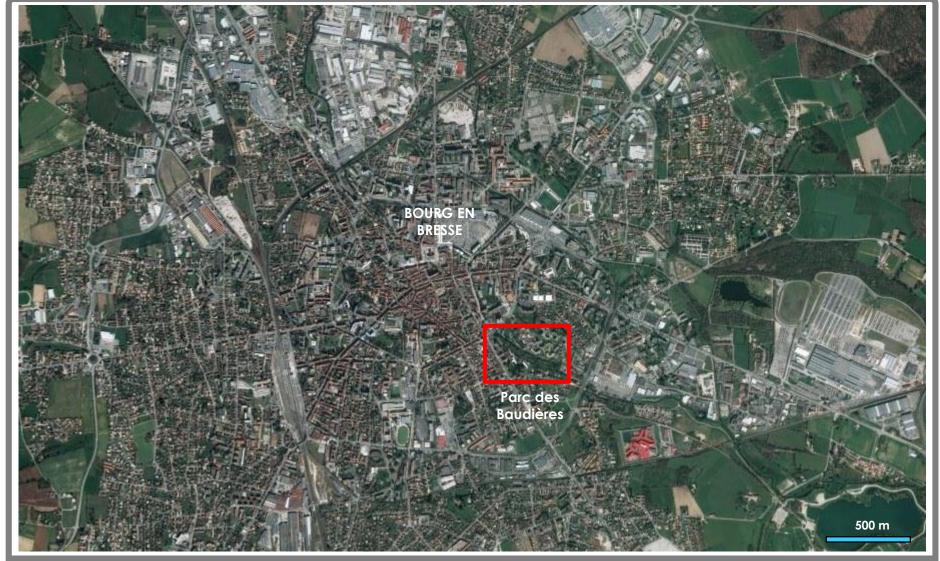
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	٥.	1 Armexes obligatores							
	Objet								
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - \mathbf{non} publié ;	X						
	2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X						
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X						
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes						
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\times						
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

	nexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
parties auxqu	uelles elles se rattachent
	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	le,
Signature	



PLAN DE SITUATION AU 1/25 000

DEMANDEUR

AMO













Bras Nord Ouest

Bras Nord Est (bassin)







Bras Sud

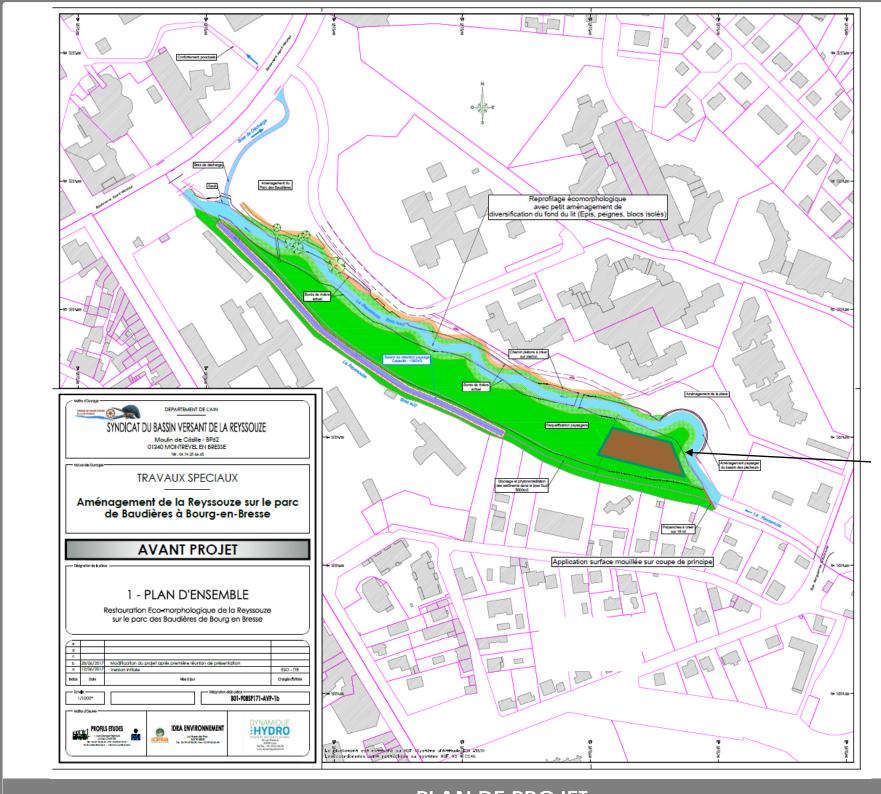
Bras Sud Est Bras Sud

PHOTOGRAPHIES DEMANDEUR AMO









Zone de transit des sédiments égouttés avant reprise et valorisation dans le bras sud Zone constituée par décapage TV, merlons, légèrement réhaussée pour être en dehors zone inondable

Bassin de collecte des eaux de ruissellement pour décantation avant transfert Reyssouze

PLAN DE PROJET DEMANDEUR AMO









NATURA 2000

DEMANDEUR

AMO





